

PARLIER ET KRÜGER
puis
PARLIER ET FERMAUD, Alger
négoce de vins

Maison fondée en 1847 à Montpellier.

ORIGINES : CRÉATION PAR LÉONCE GUIRAUD

Michèle PALLIER, *Un notable nîmois, Léonce Guiraud*
Mémoires de l'académie de Nîmes, 2006 :

.....
Le 11 mars 1879, Léonce Guiraud fait part au directeur du *Journal du Midi*, pour prévenir toute hésitation, de la nécessité où il est de diminuer ses charges, malgré la pression de ses amis. Il le prie de communiquer à ses lecteurs sa résolution bien définitive de se retirer de la chambre de commerce. Ce n'est pas par lassitude que Léonce Guiraud renonce à une charge dans laquelle il s'est tant investi. C'est uniquement pour des raisons familiales. Son gendre, Adrien Dumas, a été victime d'un très grave accident en octobre 1878, d'où il est ressorti paralysé.

Léonce Guiraud a vécu cet accident comme un drame et il veut se consacrer entièrement à sa famille et à l'administration de ses affaires, qui lui sont plus sympathiques cependant que celles de propriétaires auxquels il doit tenir tête pour lui et pour son gendre.

Le 3 novembre 1884, seconde retraite. Il écrit à ses amis et à ses clients :

Messieurs,

Pour me livrer au repos et jouir sans réserves de la vie de famille, j'ai cédé à mes collaborateurs, messieurs Louis Parlier & Eugène Krüger, mes maisons de Cette, Lézignan, Saragosse, que je laisse en pleine prospérité. Ils s'adjoignent, avec ma complète approbation, M. Jules Leenhardt, qui a fait ses débuts commerciaux chez moi et a géré autrefois ma succursale de Cette.

L'honorabilité et la droiture de mes successeurs (depuis bientôt vingt ans mes associés), leur expérience et leur application à bien faire, me permettent de les recommander en toute sécurité à la bienveillance de mes amis, persuadé qu'en changeant de nom, la maison ne changera pas de caractère.

En me détachant de leurs affaires, je demeure avec eux par le cœur, toujours prêt à leur donner mon concours en toute circonstance...

Il meurt, entouré de l'estime de tous, le 12 décembre 1906, il y aura cent ans à la fin de l'année.

Élie Antoine *Louis* PARLIER, successeur

Né le 15 juin 1838 à Montpellier.
Fils de François *Léon* Parlier et de Sophie Levat.
Marié à Sète, le 8 février 1864 avec Marie Théodora *Valentine* Figuiet (1842-1915),
Neveu par son épouse de Louis Figuiet, publiciste décédé en 1894.
Dont : Émilie Caroline Herminie Mathilde (1858-1944) et Marguerite Sophie (1870-1919)
Décédé à Montpellier, le 14 avril 1914.

Eugène KRÜGER, associé.

Né en 1846 à Montpellier.
Marié à Hilda Denise PARLIER.
Dont Louise (1866)(M^{me} Tribes), Léon (1874-1907)(ci-dessous), Alfred (1875-1953), médecin (ci-dessous), et Adolphe (1879).
Décédé à Montpellier, le 17 avril 1918).

1897 : création de l'agence d'Alger ¹.

SYNDICAT COMMERCIAL ALGÉRIEN
(*La Dépêche algérienne*, 26 avril 1900)

Admissions

MM. Parlier et Krüger, négociants en vins, au Hamma, Mustapha.

CAUSERIE VINICOLE

NOS INTERVIEW
(*Le Radical (Alger)*, 30 août 1907)

¹ D'après *L'Afrique du Nord illustrée*, 26 février 1921. Cependant, on constate sur le registre matricule d'Henri Parlier (1867-1936) qu'il séjourne à l'Hôtel Oasis d'Alger dès 1890.

Au sujet du bisulfitage et levurage, il nous a paru intéressant de réunir ici quelques interview contradictoires de colons et de négociants que nous laissons à l'appréciation de nos lecteurs.

ChezMM Parlier et Krüger

La question du métabisulfitage est des plus controversée dans le monde des acheteurs.

C'est ainsi que M. Durand, de la maison Parlier et Krüger de notre ville, ne nous dissimule pas ses appréhensions au sujet des grosses quantités de métabisulfite qu'on lui a dit avoir été achetées par certains producteurs algériens. Les vins bisulfites, nous dit en substance M. Durand, *s'usent avant l'heure, ils s'allongent, s'étirent, s'amaigrissent et finalement ils prennent une teinte pelure d'oignon.*

« Ces vins ne font certainement pas mal comme vins bourgeois, il se peut même très bien qu'on en ait vendu 50 fûts ou 100 fûts avec prime à des acheteurs de ce type tout spécial ; mais, pour nous, pour le gros commerce, le seul, en somme, susceptible d'enlever de grosses parties, il en est tout autrement.

« Les vins bisulfites se présentent au début sous des reflets jaunâtres qui leur donnent un aspect vieillot ; vous aurez beau dire à l'acheteur que la couleur reviendra, qu'elle sera même des plus vives dans la suite, cet acheteur ne voit et ne veut voir que ce qu'il a devant lui, c'est à-dire un vin gaga. — Bon garçon, mais sans le moindre nerf. À votre place, conclut M. Durand, j'en resterai à l'ancienne méthode qui consiste à tartrifier un peu et à plâtrer. »

Remarque. — Il semble résulter des déclarations qu'a bien voulu nous faire M. Durand que dans quelques cas, dans la vinification des cépages à faible rendement en œnocyane (ou matière colorante du raisin), tels que l'Aramon ou le Cinsault par exemple, non seulement le métabisulfitage ne donne pas tous les résultats qu'on est en droit d'en attendre, mais qu'il y a encore une oxydation qui jaunit et enlève leur fraîcheur à ces vins. Il ne suffit pas, en effet, pour faire des vins colorés d'employer à la cuve du plâtre, du métabisulfite ou de l'acide tartrique, il faut aussi que les raisins traités possèdent dans leur pulpe cette matière colorante que l'on veut obtenir, sans laquelle toutes les méthodes de vinification et tous les traitements ne peuvent que rester vains.

AVIS DE DECES (Marseille-Montpellier) (*Le Petit Marseillais*, 28 novembre 1907)

M^{me} Léon Krüger-Fraissinet ; M. et M^{me} Eugène Krüger ; M. et M^{me} Léon Fraissinet, le docteur et M^{me} Alfred Krüger et leurs enfants ; M. et M^{me} Émile Beigbeder et leur fils ; M. et M^{me} Marc Fraissinet et leurs enfants ; M. Félix Fraissinet ; M. et M^{me} Édouard Fraissinet et leurs enfants ; M. et M^{me} Édouard Pasquet et leurs enfants ; M. et M^{me} Charles Fraissinet ; M^{lle} Édith Fraissinet ; M. et M^{me} Raoul Colomb et leur fils ; M. Fernand Fraissinet ; M. et M^{me} Eugène Vidal ; M^{me} veuve Ewight ; M. et M^{me} Charles Krüger ; M. et M^{me} Edmond Krüger ; M^{me} Rodolphe Ehrhardt et ses enfants ; M. et M^{me} Rambeau et leur enfant ; M. et M^{me} Louis Parlier ² et leurs enfants ; M^{lle} Parlier ; M. et M^{me} Paul Nègre et leur famille ; les enfants de M. Alphonse Parlier³ ; M^{me} veuve Louis Fraissinet et sa famille ; M. et M^{me} Auguste Robert et leur famille ; M. et M^{me} Gustave Robert et leur famille ; les familles Guibal, Lavergne, Fraissinet, Robert, Couve, Frat, Pomier-Layrargues, Baux, Boulet, Chabrières, Monneron, Bazin, A.-G.

² Louis Parlier (1860-1914) : chef de la maison Parlier et Krüger (vins).

³ Alphonse Parlier : probablement l'architecte (1836-1893), père d'Émile, le fabricant de cigarettes à Alger, puis Antsirabe (Madagascar).

Fraissinet, de Peyron, Gétaz, Brocchi et Leleu ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Émile-Léon KRÜGER ⁴,

leur époux, fils, gendre, frère, beau-frère, oncle, neveu et cousin que Dieu a rappelé à lui le 26 novembre 1907, à l'âge de 35 ans. Les obsèques ont et lieu le 27 novembre, à Montpellier, 23, rue Maguelonne.

SYNDICAT COMMERCIAL ALGÉRIEN

Réunion du VIII^e groupe

(Négociants en vins et loueurs de futailles)

(*Le Journal général de l'Algérie*, 8 décembre 1907)

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président annonce qu'il a un pénible devoir à remplir (le matin même est arrivée à Alger la nouvelle du décès de M. Léon Krüger, de la maison Parlier et Kruger), en informant les membres du Groupe de la mort de M. Krüger fils.

M. Léon Krüger était venu à Alger à plusieurs reprises ; ceux qui l'ont connu avaient pu apprécier sa douceur et son affabilité.

AVIS DE DÉCÈS

(*La Dépêche algérienne*, 3 février 1909)

M^{me} et M. Louis Durand, gérant de la maison Parlier et Krüger ; M^{me} veuve Alfred Durand ; M^{me} veuve Frédéric Dürr et M^{lle} Lina Dürr ; M. et M^{me} Paul Durand ; M. Théodore Durand, lieutenant au 58^e d'infanterie ; M. et M^{me} Charles Lickel ; les familles Fournier, Guibal, Dürr, Huck, Lemoine,

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Charles-Alfred-Frédéric DURAND,

leur fils, petit-fils, neveu et cousin, décédé le lundi, 1^{er} février, à l'âge de 3 ans.

Un avis ultérieur fera connaître l'heure des obsèques.

AVIS DE DÉCÈS

(*La Dépêche algérienne*, 14 novembre 1909)

M. Louis Durand, gérant de la maison Parlier et Krüger, et M^{me} Louis Durand, et leurs enfants ; M. et M^{me} Paul Durand ; M. Th. Durand, lieutenant au 58^e d'infanterie ; M. et M^{me} Charles Lickel et leur fille Suzanne ; les familles Fournier et Guibal,

Ont l'honneur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

madame veuve Alfred DURAND

leur mère, belle-mère, grand' mère et cousine, décédée à Alger, le 12 novembre 1904 dans sa 62^e année.

⁴ Léon Krüger (1872-1907) : fils d'Eugène (1848-1918), de la maison Parlier et Krüger. Marié en 1900 avec Louise Fraissinet, fille de Léon Fraissinet, de Marseille. Remariée en 1910 avec Jean Parlier.

Et vous .prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le samedi, 13 novembre. On se réunira au domicile mortuaire, villa « Le Grillon », allée des Mandariniers, Bois-la-Reine (Arrêt C. F. R. A., rue Alfred-de-Musset), à 10 heures du matin, ou au square Bresson, à 10 h. 30.

AVIS DE DÉCÈS
(*La Dépêche algérienne*, 23 février 1911)

Monsieur Paul Durand ; monsieur Joseph Devès ; monsieur Louis Durand, de la maison Parlier et Krüger, et madame Louis Durand et leurs enfants ; monsieur Théodore Durand, lieutenant au 58^e d'infanterie ; monsieur et madame Charles Lickel et leur fille Suzanne ; les familles Bonfils, Fournier et Guibal ; madame Anna Fabre,

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

madame Paul DURAND

leur épouse, sœur, belle-sœur, tante, cousine et amie, décédée à Alger, le 22 février 1911, munie des sacrements de l'église.

Et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu aujourd'hui, jeudi, 23 février.

On se réunira à la maison mortuaire, rue de Lyon, 86, à 2 heures 1/2, ou à l'embarcadère de la Compagnie Transatlantique à 3 h. 1/4.-

SYNDICAT COMMERCIAL ALGÉRIEN
(*La Dépêche algérienne*, 28 juin 1911)

Madame veuve Bouvy ; les familles Bouvy, Arnal, Monot, Harvieux, Lamiable ; messieurs Parlier et Krüger et leur personnel,

ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de :

Jean BOUVY,

employé de laboratoire de la maison Parlier et Krüger,

décédé à Alger, le 26 juin 1911, à l'âge de 38 ans.

On se réunira au domicile mortuaire, aujourd'hui, mercredi, à 8 h. 30 du matin, 23, rue de l'Orangerie, au Hamma-Alger, ou au square Bresson, à 9 h. 15.

SYNDICAT COMMERCIAL ALGÉRIEN
Réunion du VIII^e groupe
(Négociants en vins et loueurs de futailles)
(*Le Journal général de l'Algérie*, 4 janvier 1912)

Procès verbaux

Lecture est donnée par M. le Président du relevé des procès-verbaux dressés par les brigades de gendarmerie de Kouba, de Birkadem, du Commissaire de police d'Hussein-Dey et des préposés des douanes pour des vols de vins au préjudice de négociants faisant partie du Syndicat commercial algérien :

Brigade de Kouba :

3 juillet 1911. — Kerradji Ali, ben Sli-man, charretier chez MM. Malenca et Nicolas, au préjudice de MM. Parlier et Krüger (condamné le 10 juillet à 6 mois de prison).

.....
6 septembre 1911. — Badel (Louis) et Aubert (Étienne), charretiers chez MM. Malenca et Nicolas au préjudice de MM. Parlier et Krüger (condamné le 16 novembre, le 1^{er} à 3 mois de prison ; le 2^e à 8 jours de la même peine).

.....

SYNDICAT COMMERCIAL ALGÉRIEN
Réunion du VIII^e groupe
(Négociants en vins et loueurs de futailles)
(*Le Journal général de l'Algérie*, 15 mai 1913)

Les Vins algériens et la responsabilité du commerce.

M. Durand, de la maison Parlier et Krüger, entretient ses collègues d'un article paru dans la *Revue vinicole* du 3 avril dernier, sous la signature de M. Paul Taquet, et relatif aux poursuites judiciaires contre le commerce des boissons.

Le danger qui nous menace tous, dit M. Durand, — d'être poursuivis pour des fraudes ne provenant pas de notre faute devient de plus en plus inquiétant et il me semble qu'il y aurait lieu d'intervenir auprès de l'Administration supérieure afin de faire cesser un état de chose fort préjudiciable aux négociants honnêtes.

M. le Président rappelle que M. Dugast a été chargé de faire un travail sur les vins d'Algérie, notamment au point de vue de la teneur de l'extrait sec.

M. Hippolyte observe que les premiers résultats de cette étude sont évidemment à la douane, mais qu'elle risque de n'être terminée que dans deux ans.

M. Durand observe qu'en attendant, le Syndicat commercial algérien, par l'intermédiaire de son président et d'une délégation du VIII^e Groupe, pourrait faire une démarche pressante auprès de M. le gouverneur général pour lui signaler les inconvénients d'une législation surannée ou mal conçue et le prier de donner des instructions nécessaires susceptibles d'éviter le retour des ennuis dont le commerce des vins a tant à se plaindre et à propos desquels sa responsabilité est engagée injustement.

M. Poulalion donne lecture de l'article suivant paru dans le *Cri d'Alger* :

Nous avons à nous plaindre des façons vexatoires employées par la douane de Cette envers les vins algériens et dont les producteurs de nos meilleurs crus de Médéa, Miliana et d'Aïn-Bessem sont les victimes.

Il est notoire pour tous ceux au moins qui s'occupent de vins, que ceux produits par ces régions sont généralement riches en alcool et pauvres en extrait sec. Quand nous disons pauvres en extrait sec, entendons-nous. En effet, la chimie officielle, pour plus de commodité et pour pouvoir rendre des jugements qu'elle prétend sans appel, a édicté certaines règles rigoureuses auxquelles doit répondre un vin quelconque, ou même mouillé et alcoolisé à la fois dès qu'il dépasse les cadres de formules étroites, tant au point de vue de la somme alcool-acide par exemple que du rapport entre le poids de l'alcool et celui de l'extrait sec. Il y a cependant un fait avéré, et les chimistes de la douane, qui le savent comme les autres, pourraient bien en tenir compte, c'est que ces règles, celle de Halphen, par exemple, s'appliquent sans doute à la majorité des vins, mais qu'elles rencontrent de si nombreuses exceptions que l'on ne doit en faire état qu'avec la plus grande prudence. Les exceptions visent en particulier les vins de nos régions les plus réputés : Médéa, Miliana et Aïn-Bessem. Alors qu'un vin de plaine titrant onze degrés pèse généralement 22 grammes et davantage d'extrait sec, les vins de ces régions de coteaux, titrant souvent de 13 à 14 degrés ont un poids d'extrait sec

proportionnellement beaucoup moins élevé ; un vin de 11 degrés, par exemple, ne pèsera que 20 grammes d'extrait sec.

Cela est avéré, bien connu des Syndicats de viticulteurs et des services de contributions au Gouvernement général, ainsi que de la douane d'Alger. Cette question a été traitée maintes fois et par les voix les plus autorisées. Elle a été exposée notamment dans un rapport de M. Foussat, professeur à l'École d'agriculture de Maison-Carrée.

Le Gouvernement général ne pourrait-il communiquer ce rapport au chimiste de la douane de Cette ?

D'où provient ce manque d'extrait sec ? En grande partie sans doute du sol et du climat puisque le même caractère se rencontre dans les trois régions d'altitude analogue que je viens de citer ; mais il existe encore une autre raison qui n'est apparue que depuis quelques années, c'est l'adoption par nos viticulteurs plus expérimentés de méthodes scientifiques de vinification. Autrefois, on laissait fermenter les moûts avec la grappe pendant plusieurs jours ; il en résultait le plus souvent des vins âpres, amers, sujets à toutes les altérations, à la piqûre en particulier. Depuis l'adoption par la presque totalité de nos viticulteurs de fouloirs égrappoirs, la qualité de nos vins s'est grandement améliorée, ils font maintenant prime sur les vins français, d'où la jalouse colère de nos frères du Midi ; il va sans dire que les moûts ne restant plus en contact avec la grappe, il s'ensuit une diminution forcée d'extrait sec, ce qui n'empêche pas une augmentation de qualité. Voilà longtemps que cette question a été agitée ; il y a plus de huit ans que des vins de Médea furent saisis comme suralcoolisés ; les Comices agricoles de la région s'émurent, des commissions furent nommées qui, après des prélèvements multiples déclarèrent — et il ne pouvait en être autrement — que les vins incriminés étaient parfaitement naturels, bien que ne répondant pas aux formules mathématiques de la chimie officielle.

Depuis lors, et malgré cela, il ne s'est pas passé d'année sans que des saisies aient été opérées par la douane de Cette à l'encontre de vins similaires. Le Parquet ouvre une instruction, il faut procéder à des contre-expertises longues et coûteuses, et l'affaire se termine régulièrement par un non-lieu ; mais, en attendant, les vins sont restés en souffrance sur les quais de Cette, il a fallu les rentrer en entrepôt et payer, par conséquent, des frais supplémentaires très élevés de magasinage et de location de fûts ; l'expéditeur et le destinataire, pendant plusieurs mois, n'ont pu utiliser leur marchandise et se trouvent injustement lésés sans profit pour personne, ils en gardent quelque rancune contre leur vendeur qui, en définitive, est toujours la victime.

.....

AVIS DE DÉCÈS
(*La Dépêche algérienne*, 15 avril 1914)

MM. Parlier et Krüger et leur personnel ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
monsieur Louis PARLIER
décédé à Montpellier, le 14 avril, dans sa 75^e année.
Rue Terrai, 23, à Montpellier.

Henri PARLIER, successeur

Né le 30 juillet 1867 à Cette.
Fils de Élie Antoine Léon Parlier et de Magdeleine
Figuier.
Séjour à Saragosse (1887-1888) et à Alger (1890).
Décédé à Montpellier le 27 avril 1936.

AVIS

(*La Dépêche algérienne*, 26 septembre 1916)

Suivant acte reçu le 19 septembre 1914, par M^e Aujoulet, substituant M^e Grégoire, notaire à Alger, M. GRIMA Joseph, négociant en vins, demeurant à Alger, a vendu à la maison PARLIER et KRUGER, dont le siège est à Montpellier, le chai lui appartenant situé sur les terre pleins de l'arrière-port de l'Agha.

Les oppositions seront reçues en l'étude de M^e Grégoire.

AVIS DE DÉCÈS

(*La Dépêche algérienne*, 18 avril 1918)

Monsieur Alfred Krüger ; monsieur Henri Parlier ; monsieur Pierre Parlier ; monsieur L. Durand et le personnel de la maison Parlier et Krüger ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
monsieur Eugène KRUGER

décédé à Montpellier, le 17 avril, à l'âge de 70 ans.

Montpellier, avenue de Toulouse.

Alger, rue Beauregard, Hamma.

REMERCIEMENTS

(*L'Écho d'Alger*, 26 avril 1918)

Monsieur Alfred Krüger ; monsieur Henri Parlier ; monsieur Pierre Parlier ; monsieur L. Durand et le personnel de la maison Parlier et Krüger, très, touchés des nombreux-témoignages de sympathie reçus à l'occasion du décès de
monsieur Eugène KRUGER

vous en expriment leurs bien sincères remerciements.

OFFRE D'EMPLOI

(*La Dépêche algérienne*, 27 août 1918)

EMPLOYÉ DE LABORATOIRE

Connaissant l'analyse des vins est demandé. Ecrire : Maison Parlier et Krüger, boulevard Thiers, Alger.

SYNDICAT COMMERCIAL ALGÉRIEN

Réunion du VIII^e groupe (vins)

(*Le Journal général de l'Algérie*, 24 octobre 1918)

Création d'une Union vinicole latine.

M. le président lit une lettre de M. Durand, de la maison Parlier et Krüger, qui regrette de ne pouvoir accepter la seconde vice-présidence à laquelle, il avait été élu dans une séance précédente : ses affaires ne lui laissent pas le temps de s'occuper suffisamment de celles du groupe. On procédera, plus tard à la nomination d'un second vice-président.

Obsèques de M. Millault, loueur de futailles

(*Le Journal général de l'Algérie*, 24 octobre 1918)

Durand, de la maison Parlier et Krüger

Formation de sociétés

(*Revue des vins et liqueurs*, 31 octobre 1919)

Soc. en nom coll. Parlier et Krüger, vins en gros, siège à Montpellier, 41, avenue Toulouse, avec succursale à Paris, 20, quai de la Râpée, durée illimitée, 300.000 fr.

LE PORT D'ALGER
Parlier et Krüger
(*L'Afrique du Nord illustrée*, 26 février 1921)



Le chai de l'arrière-port de l'Agha

Si certains viticulteurs métropolitains, continue notre guide, ont mené à l'encontre de nos crus des campagnes dont la bonne foi était pour le moins contestable, il faut reconnaître par contre que certaines maisons, dont le siège social se trouvait en France en pleine région vinicole, n'ont pas hésité à tendre loyalement la main aux premiers viticulteurs de ce pays et à les aider à exporter leurs produits dans leurs propres départements.

C'est ainsi que la maison Parlier et Krüger a installé ses chais, spécialement affectés aux vins rouges de la Colonie, à l'enracinement du Grand Môle et au croisement des voies ferrées du P.L.-M.. de l'E.-A. et des C. F. R. A.

La maison Parlier et Krüger, presque centenaire, a son siège central à Montpellier, d'où elle étend son action sur les vignobles de tout le Midi de la France.

Dès 1897. elle fondait son agence d'Alger et lui donnait l'importance qu'elle méritait et elle contribue depuis, dans la large mesure de ses puissants moyens, à faire apprécier, non seulement dans la Métropole, mais encore à l'Etranger, les vins de la Colonie méconnus si longtemps.

Indépendamment de son établissement de l'arrière-port, la maison Parlier et Krüger possède au Hamma, à peu de distance du Jardin d'essai, près des terrains jusqu'où viendront s'étendre les quais du nouveau port, des chais de toute beauté, organisés suivant les dernières données techniques et, ceux-ci, exclusivement réservés aux vins blancs.

Cette organisation, qui procède, en Algérie comme ailleurs, du même esprit de suite et des mêmes méthodes qui ont assuré son excellent fonctionnement en France, se complète, dans les grands ports. Marseille, Cette, Rouen, d'installations spéciales où les

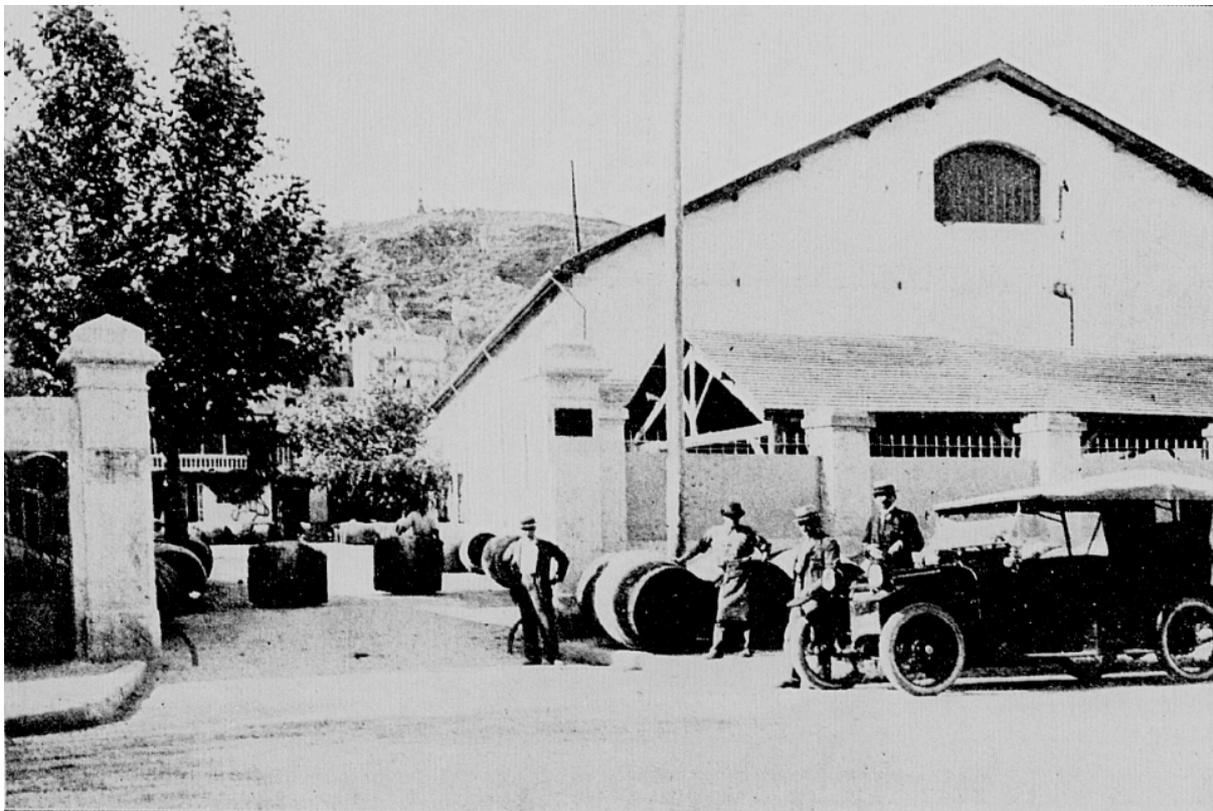
arrivages subissent, avant leur réexpédition définitive, un examen et des épreuves extrêmement rigoureux.

Ainsi les amateurs de vins algériens sont-ils assurés de ne recevoir que des livraisons irréprochables et c'est là une garantie précieuse pour les viticulteurs algériens consciencieux qui désirent voir apprécier en France comme ils le méritent les produits capiteux auxquels ils apportent tant de souci. C'est à Rouen que fonctionne le plus important de ces services.

De vastes entrepôts, pourvus de tous les dispositifs nécessaires, abritent complètement, dès leur débarquement, les vins d'Algérie, en attendant leur mise en route vers les régions du Nord de la France.

On sait, en effet, que c'est là qu'ils sont particulièrement goûtés et qu'ils trouvent un de leurs débouchés principaux, mais encore, doivent-ils être de qualité constante et de tenue irréprochable.

À ce point de vue. la maison Parlier et Krüger offre toutes garanties.



Le chai du Hamma



Vue partielle des entrepôts de Rouen de la maison Parlier et Krüger

AVIS DE DÉCÈS

(*La Dépêche algérienne*, 10 avril 1922)

M^{me} V^{ve} Lafarge ; M. Edward Ott ; M^{me} V^{ve} Corberan ; M^{me} et M. Martinez et leurs enfants, de Souma ; M. Vincent Corberan et son fils ; M^{me} et M. Arbona et leurs enfants, de Sidi-Moussa ; M^{me} et M. Joseph Corberan et leur enfant ; M^{me} et M. Ronda ; les familles François Bretons, Rémond, Brotons, M^{me} V^{ve} Bretons et ses enfants ; M. et M^{me} Georges Longueteau ; M. Vincent Ronda et ses enfants ; M^{me} et M. Joseph Ronda ; les familles Corberan, Roux, d'Affreville ; le personnel de la maison Parlier et Krüger,

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

monsieur Pierre LAFARGE,

contremaître de la maison Parlier et Krüger,

décédé à Alger, le 9 avril 1922, à l'âge de 44 ans.

Et vous prie de vouloir bien assister à ses obsèques qui auront lieu aujourd'hui, lundi, à quatre heures.

Réunion au domicile mortuaire, rue Auber, n° 17.

Office d'Etat-Civil (L. Cosso-Gentil et Cie), 62 et 64, rue de Constantine. —
Téléphone : 27-33.

Faits divers

Accident mortel

(*La Dépêche algérienne*, 18 novembre 1923)

Un accident qui a coûté la vie à un brave ouvrier, s'est produit dans la cour de l'usine de la maison Parlier et Krüger, négociants en vins, boulevard Thiers. Plusieurs ouvriers étaient occupés à charger des fûts de vin sur un camion. À un moment donné, le poulain qui servait à effectuer cette opération glissa et tomba malheureusement sur la tête du charretier, Eugène Bousso, 45 ans, 24, rue d'Amourah.

La victime fut aussitôt relevée par ses camarades de travail et transportée à la pharmacie Godard, mais, en y arrivant, il succombait à une fracture du crâne.

Le docteur Bourkaïb, appelé entre temps, ne put que constater le décès.

Le corps du malheureux Bousso a été rendu à sa famille, après les constatations d'usage.

AVIS DE DÉCÈS

(*La Dépêche algérienne*, 3 décembre 1924)

HUSSEIN-DEY. — Mademoiselle Denise Guers, monsieur Louis Guers ; monsieur Caen et Madame, née Guers, de Bordeaux ; madame veuve Géricot, de Lyon ; madame et monsieur Guers et leurs enfants, de Chebli ; madame et monsieur Antoine Ameller ; madame et monsieur Laurent Ameller et leurs enfants ; madame et monsieur François Ameller et leur enfant ; les familles Pons, Cardona, Torrès, Rostagny ; le personnel de la maison Parlier et Krüger,

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

monsieur Antoine GUERS,

leur père, frère, beau-fils, oncle, cousin et allié,

décédé à Hussein-Dey, le 2 décembre 1924, dans sa 56^e année.

Et vous prie de bien vouloir assister à ses obsèques qui auront lieu à Hussein-Dey. aujourd'hui mercredi. 3 décembre 1924, à 3 heures 30 du soir.

On se réunira au domicile mortuaire, 11, rue Louis-Narbonne, Hussein-Dey

Maison ROLDAN Rompes Funèbres

47, rue Sadi-Carnot, Alger Téléphone 24.02

Concessionnaire du monopole

AUTORISATIONS DE BÂTIR

du 15 au 30 avril 1927

VILLE D'ALGER

Local pour un garage, imp. Beauregard ; MM. Parlier et Krüger, propriétaires ; M. Garnier, architecte.

(*L'Écho d'Alger*, 23 mars 1928)

PERDU plaque d'identité en argent. Prière rapporter : Édouard FERMAUD, Maison Parlier Krüger, 9, rue Beauregard. Alger, récompense.

Marques de fabrique et de commerce

(*Revue des vins et liqueurs*, 31 octobre 1928)

VINS

3150. Parlier et Kruger, bd Thiers, Alger : Ali-Djara

AVIS DE DÉCÈS

(*La Dépêche algérienne*, 15 août 1930)

M^{me} V^{ve} André Colombi et ses enfants ; M^{me} V^{ve} Colombi ; M. et M^{me} Julien Colombi et leur fils ; M^{me} V^{ve} Costes et ses enfants ; les familles Colombi et Costes, parentes et alliées,

Vous font part du décès de

monsieur André COLOMBI,
pointeur à la maison Parlier et Krüger,
leur époux, père, fils, beau-fils, frère, beau-frère, oncle et cousin, survenu à Alger (Hamma), le 14 août 1930, dans sa 39^e année.

Réunion au domicile mortuaire, rue Beauregard, n° 7, aujourd'hui à dix heures.
P.F. Algériennes, r. Constantine, 62. T. 27.03

Exposition internationale d'Anvers

(*L'Africain*, 22 août 1930)

Diplôme d'honneur.

Médailles d'honneur du ministère du commerceL

(*JORF*, 23 juillet 1931)

ALGER

M. Esler (Max-Oscar), comptable dans la maison Parlier et Krüger, à Alger.

AVIS DE DÉCÈS

(*La Dépêche algérienne*, 25 mai 1932)

M^{me} V^{ve} Auguste Leger ; M^{me} et M. Édouard Leger, leurs enfants Jean et André et leurs familles de France ;

La Direction et le personnel de la Maison Parlier et Krüger vous font part du décès de leur regretté

monsieur Auguste LEGER,
employé à la maison Parlier et Krüger,
leur époux, père, beau-père, grand-père, parent, allié et collaborateur. Les obsèques ont eu lieu hier mardi 24 courant, dans la plus stricte intimité.

La famille ne recevra pas.

Maison ROLDAN, r. Sadi-Carnot, 47. T. 24.02

Médailles du travail aux ouvriers ou employés
(*JORF*, 25 juillet 1932)

ALGER

Cœuret (Albert), employé, maison Parlier et Krüger, Alger.

Médailles du travail aux ouvriers ou employés
(*JORF*, 28 juillet 1933)

ALGER

M. Salel (Henri-Marius), ouvrier caviste dans la maison Parlier et Krüger, à Alger.

AVIS DE DÉCÈS
(*L'Écho d'Alger*, 27 avril 1936)

Messieurs Parlier et Krüger et leurs familles, le personnel de la maison d'Alger ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

monsieur Henri PARLIER,
décédé à Montpellier, dans sa 69^e année.

Les obsèques auront lieu à Montpellier, le lundi 27 avril.

Annuaire industriel, 1938 :
Parlier et Krüger, 41, av. de Toulouse, Montpellier.

(*Archives commerciales de la France*, 28 septembre 1938)

Montpellier. — Modifications aux statuts. Parlier et Krüger, 41, av. Georges-Clemenceau. — *P.A.*

MÉDAILLE DU TRAVAIL
(*La Dépêche algérienne*, 20 août 1939)

Paris, 19 août. — Le « Journal Officiel » publie :
Des médailles d'honneur en argent sont accordées aux ouvriers et employés dont les noms suivent :

Esler, aide-comptable à la maison Parlier et Krüger, à Hussein-Dey

MÉDAILLE D'HONNEUR DU TRAVAIL
Médailles de vermeil
(Suite)

(*La Dépêche algérienne*, 21 août 1939)

Esler, aide-comptable aux Établissements Parlier et Krüger à Hussein-Dey

DÉPÔTS DE MARQUE

(*La Revue vinicole*, 20 juillet 1939)

301434 CHEBLIR. — 301435 ALI DJARA. — 301436 DALIA KRIMA. — Marques p. désigner des vins, déposées le 27 mars 1939, à 11 heures, au greffe du tribunal de commerce d'Alger (n° 4747 à 4749), par la Société Parlier et Krüger, 9, rue Beauregard, Alger.

(Renouvellement de dépôt. — Déclaration du déposant.)

PARLIER et FERMAUD

Édouard FERMAUD

Né le 8 octobre 1901.

Fils d'Albert Fermaud (1862-1941) et d'Amélie Cazalet (1861-1927),
sœur d'Édouard, président de la Société marseillaise de crédit.

Marié à Montpellier, le 13 novembre 1925, avec Yvonne Kruger
(1905-1961), fille d'Alfred Krüger, médecin, et d'Henriette Auriol ; petite-
fille d'Eugène Krüger (1848-1918), ci-dessus). Dont : Jacqueline (1926),
Mariane (1928), Bernard (1932).

Remarié avec Germaine Tardieu.

Fondateur de Parlier et Fermaud-Maroc (1946).

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Parlier_et_Fermaud-Casa.pdf

de La Méridienne à Casablanca : assurances (sept. 1946)

Administrateur de la Société agricole et immobilière franco-africaine
(Tunisie)

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Enfida.pdf.

Décédé le 5 juin 1986.

OFFRE D'EMPLOIS

(*La Dépêche algérienne*, 13 septembre 1941)

ON DEMANDE pour l'intérieur, logée, femme de ménage active et compétente. Se
présenter avec références, 9, rue Beauregard (Hamma). Maison PARLIER et FERMAUD.
— (Censure 68.462 bis).

AVIS DE DÉCÈS
(*La Dépêche algérienne*, 3 février 1944)

Messieurs Parlier et Fermaud, exportateurs en vins, ont la tristesse de vous faire part du décès de leur collaborateur et ami

monsieur Paul KEHRLI,
chef-comptable

Les obsèques auront lieu aujourd'hui, à 10 h. Réunion au domicile mortuaire, 144, rue de Lyon.

AVIS DE DÉCÈS
(*La Dépêche algérienne*, 5 décembre 1944)
(*L'Écho d'Alger*, 5 décembre 1944)

Monsieur Alfred Krüger ; monsieur Pierre Parlier ; monsieur Louis Parlier ; monsieur Édouard Fermaud et le personnel de la maison Parlier et Fermaud ont la profonde tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Louis DURAND-DURR
POMPES FUNÈBRES ALGÉRIENNES

1946 : création d'une filiale au Maroc
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Parlier_et_Fermaud-Casa.pdf

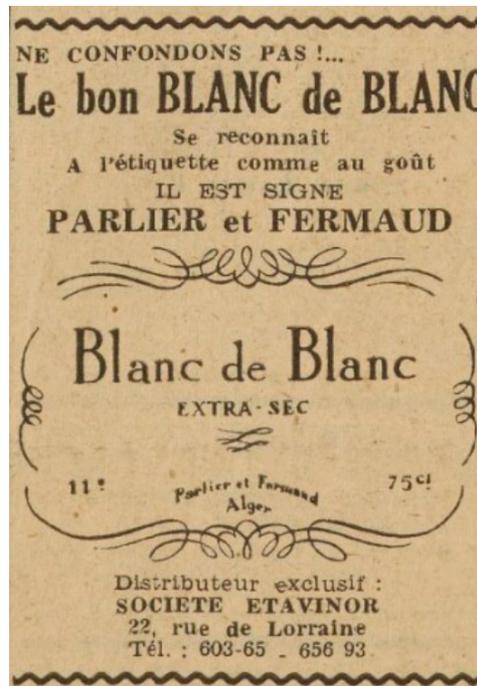
AVIS DE DÉCÈS
(*Alger Républicain*, 18 juillet 1948)

MONTPELLIER-ALGER. — Madame Pierre Parlier, monsieur et madame Paul Castelnau et leurs enfants, monsieur et madame Jean Puech et leurs enfants, monsieur et madame Jacques Bauer et leurs enfants, monsieur et madame Georges Bauer et leurs enfants, monsieur Louis Parlier et sa famille, monsieur Édouard Fermaud et sa famille, le personnel de la maison Parlier et Fermaud ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

monsieur Pierre PARLIER
âgé de 76 ans,
le 11 juillet 1948

Tu reviens à l'Éternel avec vérité, avec droiture et avec justice.
L'ensevelissement a eu lieu le mardi 13 juillet à Montpellier.

Publicités
(*Alger Républicain*, 4 et 8 juin 1949)



Blanc de Blanc Parlier et Fermaud
Distributeur exclusif : Société ETAVINOR, 22, rue de Lorraine

MÉNERVILLE
(*Alger Républicain*, 19 octobre 1950)

Accident de la circulation

Ménerville (d.n.c.p.). — Mardi 17 octobre, vers 16 h. 30, sur la route nationale n° 24, près de la ferme Parlier-Fermaud, une collision s'est produite entre le véhicule tourisme de M. Joseph Corbi, conduit par son fils Gilbert, et l'auto de la maison Liminana d'Alger.

Gilbert Corbi a été blessé à la tête ; les dégâts matériels sont importants de part et d'autre, surtout en ce qui concerne la voiture de M. Corbi.

Un enquête est ouverte par la gendarmerie de Ménerville.

L'état de santé de M. Corbi fils serait satisfaisant.

Au Journal officiel de la République française

MÉRITE AGRICOLE.
(*Alger Républicain*, 26 mars 1951, p. 2)

Chevaliers (suite)

Parlier Louis, agriculteur à Ménerville (Alger)

WW 1979 :

MEGARD (François), directeur commercial et administrateur de société. Né le 13 mars 1923 à Rouen (Seine-Inf.). Fils de Paul-Edmond Megard, administrateur de biens, et de M^{me}, née Thérèse Mollet. Mar. le 13 avril 1955 à M^{lle} Freya Bellet (4 enf. : Isabelle, Alexis, Brice, Aline). Études : Villa Saint-Jean à Fribourg, Collège de Normandie à Mont-Cauvaire, Lycée Corneille à Rouen. Dipl. : diplômé de l'École des hautes études commerciales. Carr. : [attaché à l'agence de Rouen des Éts Parlier et Fermaud \(1947-1955\) à Alger](#), directeur commercial France (1956-1975) puis pour le monde (depuis 1975) de Courvoisier Ltd à Jarnac et administrateur (depuis 1975) de cette société. Distraction : le bridge. Sport. : voile. Adr. : prof., Courvoisier Ltd, 16200 Jarnac ; privée, les Quatre Vents, Guitres-de-Chassors, Jarnac.
